



Inscription du mariage au Bélarus au registre de l'état civil suisse

Par souci de simplicité, seule la forme masculine est utilisée dans ce texte. La forme féminine est bien sûr toujours incluse.

04.06.2020

Réf.124.1

Le mariage est conclu en stricte conformité avec la législation bélarusse. Les documents nécessaires en vue du mariage sont définis par les autorités bélarusses. Pour cette raison nous vous prions de vous adresser directement aux Offices de l'état civil bélarusses ou à [l'Ambassade de la République du Bélarus](#) en Suisse pour obtenir les informations nécessaires. Seulement ces bureaux peuvent-vous donner les informations nécessaires.

Veillez, s'il vous plaît, annoncer votre mariage à l'Ambassade de Suisse à **Moscou**, afin que ce dernier soit reconnu en Suisse. L'Ambassade vérifie les documents et les transmet aux autorités compétentes en Suisse pour reconnaissance et enregistrement.

Veillez prêter une attention particulière aux points suivants:

- Les documents d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès) doivent être présentés en duplicata (ПОВТОРНОЕ, deuxième exemplaire) avec apostille. Les copies notariées d'un certificat ne sont pas acceptées.
- Les documents ne doivent pas dater de plus de 6 mois (sauf passeports).
- **Tous les documents** doivent être traduits en allemand, français ou italien par un traducteur qualifié. **La traduction du prénom et du nom de famille actuels doit être écrite exactement de la même manière sur tous les documents que sur le passeport international.** Les traductions doivent être certifiées par un notaire. La certification du notaire pour la traduction n'a pas besoin d'être accompagnée d'une apostille.
- Une copie lisible et non certifiée de tous les documents et attestations énumérés ci-dessous au **point 1**, y compris les traductions, doit être créée de manière à ce qu'il y ait à la fin deux séries de documents: une série avec tous les originaux à transmettre à l'Office de l'état civil compétent en Suisse et une série avec des copies des originaux pour la documentation de l'ambassade.

Les documents incomplets seront retournés

1. Documents et certificats d'état civil pour la préparation du mariage

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification/information
<input type="checkbox"/> Acte de mariage (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille	Disponible à l'office de l'état civil qui a délivré le document original.	L'apostille est apposée par le Ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus.
<input type="checkbox"/> Acte de naissance (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille		
<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (au moment du mariage)	Certificat d'adresse de résidence officiellement enregistrée ou temporaire en Belgique, disponible auprès de l'administration du logement	Aucune apostille nécessaire.



<input type="checkbox"/> Confirmation de l'état civil , document original avec apostille	Délivré par l'office de l'état civil compétent avec informations sur l'état civil depuis l'âge de la majorité.	L'apostille est apposée par le Ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus.
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

Etat civil « divorcé »: Certificats / documents supplémentaires nécessaires:

<input type="checkbox"/> Certificat de divorce (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille et/ou <input type="checkbox"/> Jugement de divorce Copie certifiée conforme avec apostille <input type="checkbox"/> Acte de mariage antérieur Original avec apostille	Les documents doivent indiquer la date légale et les droits parentaux des enfants mineurs. Si le divorce est entré en vigueur avant le 1er septembre 1999, un certificat de divorce est requis (article 2242 du Code de la République du Bélarus sur le mariage et la famille du 9 juillet 1999)	Certificat de divorce et acte de mariage antérieur: L'apostille est apposée par le Ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus. Jugement de divorce : disponible auprès du tribunal compétent. Authentification par une apostille de l'Administration principale de la justice du Comité exécutif de la ville de Minsk ou de la région compétente.
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etat civil « veuf »: Certificats / documents supplémentaires nécessaires

<input type="checkbox"/> Certificat de décès (ПОВТОРНОЕ/ Duplicata) avec apostille <input type="checkbox"/> Acte de mariage antérieur Original avec apostille	Peut être obtenu auprès de l'office de l'état civil qui a délivré le document original.	L'apostille est apposée par le ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus.
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

<input type="checkbox"/> passport bélarusse original <input type="checkbox"/> 2 copies des pages avec annotations <input type="checkbox"/> 2 copies de la page des données personnelles du passeport national	Le passeport sera restitué à la fin du rendez-vous. S'il y a plusieurs passeports, apportez-les tous avec vous	La légalisation n'est pas nécessaire
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------



2. Documents du fiancé qui vit en Suisse

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification
<input type="checkbox"/> 4 copies du passeport de voyage international (ou copie du recto et verso de la carte d'identité)		Aucune authentification requise.

SEULEMENT POUR UNE FUTURE RÉSIDENCE EN SUISSE

3. Documents supplémentaires pour l'entrée en Suisse / demande de visa lors de la prise de résidence

Document / certificat	Informations supplémentaires	Authentification/information
<input type="checkbox"/> Formulaire de demande de visa pour le visa D Le formulaire doit être présenté en trois exemplaires et en personne , ceci s'applique également aux enfants.	Site Web de l'ambassade Conseil: remplissez le formulaire une fois sur le PC, puis imprimez-le 3 fois.	Les demandes de regroupement familial des conjoints et des enfants doivent être présentées en personne à la représentation
<input type="checkbox"/> 4 photos-passeport	Exigences photographiques	
<input type="checkbox"/> Extrait du casier judiciaire avec une apostille et une traduction notariée +1 copie des documents	Disponible auprès des autorités compétentes du ministère de l'Intérieur	L'apostille est apposée par le Ministère des Affaires étrangères de la République du Bélarus.
<input type="checkbox"/> Preuve de compétences linguistiques en allemand, français ou italien +1 copie Ne pas applicable si le fiancé est de nationalité Suisse ou un ressortissant de l'UE/AELE	Preuve de compétences linguistiques (au moins niveau A1) de la langue parlée dans le futur lieu de résidence en Suisse ou confirmation d'inscription à un cours de langue conduisant à ce niveau.	Un test de langue avec certificat peut être passé dans les instituts culturels suivants: Goethe Institut, Alliance Française, Instituto Culturale Italiano Aucune authentification requise.

Important! Selon la législation suisse en matière de migration, un visa Schengen valable de type C ne permet pas l'entrée pour un mariage avec résidence ultérieure en Suisse. Un visa D est nécessaire à cet effet.

Après la présentation de la demande de visa, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines, jusqu'à ce que l'approbation de la délivrance du visa d'entrée soit reçue. Dès que le permis d'entrée est disponible, la section des visas de cette ambassade peut être contactée par email pour obtenir un rendez-vous: moscow.visa@eda.admin.ch



5. Prenez rendez-vous / contact

Les documents doivent être déposés en personne, un rendez-vous est obligatoire. Des rendez-vous sont disponibles de lundi à jeudi soit à 09h00, soit à 11h00.

Nous vous prions de bien vouloir prendre rendez-vous par e-mail en soumettant les informations ci-après à : moscow.cc@eda.admin.ch: Noms, prénoms, dates de naissance de la fiancée et du fiancé, numéros de téléphone et adresses courriels, date du rendez-vous souhaité.

Si vous avez des questions auxquelles cette fiche d'information ne répond pas, nous sommes également heureux d'y répondre par e-mail: moscow.cc@eda.admin.ch

Les informations sont fournies par téléphone de lundi au jeudi de 14.30 h à 15h30, mais l'accessibilité n'est pas toujours garantie. +7 495 258 38 30

6. Transmission des actes en Suisse

Après la remise des documents correspondants, ceux-ci seront examinés par l'Ambassade et acheminés par l'intermédiaire de l'Office fédéral de l'état civil à l'Office de l'état civil du lieu de résidence. Dans le cas où il n'y pas de lieu de résidence en Suisse, les documents sont envoyés à l'Office d'état civil du lieu d'origine. L'Office d'état civil compétent décide sur l'approbation du mariage; il peut exiger des documents supplémentaires le cas échéant.

Après la présentation des documents, il faut compter sur un délai de traitement d'environ 8 à 12 semaines. L'ambassade n'est pas en mesure d'informer sur l'état actuel de la procédure. Veuillez contacter l'office de l'état civil compétent, si vous avez des questions sur ce sujet.